

## Journée mondiale des zones humides 2008

« *Notre santé dépend de celle des zones humides* »

La Journée mondiale des zones humides a lieu le 2 février de chaque année pour fêter l'anniversaire de la signature de la **Convention de Ramsar** le 2 février 1971 (<http://www.ramsar.org/>). Ce traité sert de cadre d'action nationale et de coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Notons qu'il s'agit du seul traité mondial sur l'environnement qui soit consacré à un écosystème particulier !

En adhérant à cette *Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau* en 1986, la France s'est engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire. Cet engagement s'est concrétisé en 1995 par l'adoption d'un Plan national d'action pour la sauvegarde et la reconquête des zones humides et par la création, en 2001, de 5 pôles relais "zones humides" nationaux, chargés d'accompagner les initiatives locales en faveur des zones humides.

Le thème retenu par le Secrétariat de la Convention de Ramsar pour la Journée mondiale des zones humides 2008 est :

**Notre Santé dépend de celle des Zones Humides.**

**Cette journée est devenue un évènement annuel incontournable pour l'ensemble des acteurs des zones humides** (collectivités territoriales, services de l'État, associations, acteurs socioéconomiques et particuliers) qui profite de l'occasion pour entreprendre des activités d'information et de sensibilisation à la valeur et à l'importance de ces écosystèmes si riches. Qu'il s'agisse des mares, marais, prairies humides, tourbières, étangs, lagunes côtières, lacs, rivières, les zones humides sont des écosystèmes essentiels mais encore trop souvent méconnus... donc menacés ! En plus des multiples fonctions hydrologiques et biologiques qu'elles assurent, les zones humides jouent un rôle socioéconomique fondamental en garantissant chaque jour aux populations des bénéfices liés à l'exploitation de leurs ressources (piscicoles, conchylicoles, halieutiques mais aussi agricoles et cynégétiques) et à la pratique d'activités économiques, touristiques et culturelles. Les services rendus par les zones humides nous sont vitaux, à nous de nous assurer du maintien de leur bon fonctionnement par une gestion durable, concertée et intégrée.